



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Eure-et-Loir

L'ILLETTRISME

C'est quoi ?

Est considérée comme étant en situation d'illettrisme tout individu ayant suivi sa scolarité en France, mais qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.

Les savoirs fondamentaux concernés touchent à :

- La lecture courante
- La production aisée d'écrits simples
- La maîtrise des principales techniques de calcul
- La capacité à comparer mesures, grandeurs et données
- La connaissance de la géométrie élémentaire

Il peut donc s'agir de personnes qui n'ont jamais vraiment réussi à maîtriser ces savoirs ; mais cette situation peut également concerner des personnes qui ont perdu le bénéfice de ce qu'ils avaient préalablement acquis.

Qui est concerné ?

On estime à 9% la part de la population française qui est touchée par l'illettrisme, dont 57% sont en emploi, et 59 % sont des hommes.

74% des personnes détectées en situation d'illettrisme utilisaient uniquement le Français à l'âge de 5 ans... L'illettrisme touche donc bien une population francophone et les nouveaux arrivants, ceux de pays voisins, n'entrent pas dans cette définition et, par conséquent, dans ces statistiques.

Parmi les 3 100 000 personnes détectées en France dans cette situation :

- 9% ont entre 18 et 25 ans
- 15% ont entre 26 et 35 ans
- 23% ont entre 36 et 45 ans
- 30% ont entre 46 et 55 ans
- 23% ont entre 56 et 65 ans

L'illettrisme peut donc toucher des personnes de tout âge, de toute situation sociale et professionnelle. Nous pouvons tous être confrontés à la rencontre de ces difficultés chez une personne plus ou moins proche.

Comment détecter une personne en situation d'illettrisme ?

Des tests et séries d'exercice peuvent être proposés sur différents niveaux :

- Lecture de mots (compréhension simple)
- Calculs simples
- Compréhension d'un message oral

Dans le recensement effectué par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (statistiques précédentes), ce type d'exercice était proposé à deux niveaux et il était établi qu'à partir du moment où l'individu avait un taux de réussite aux tests inférieur à 60%, alors, il est considéré comme étant en situation d'illettrisme.

Quelles incidences directes au quotidien pour la personne ?

Etre en situation d'illettrisme c'est:

- être dans l'impossibilité de faire des retraits au distributeur de billets
- Ne pas être capable de rédiger un chèque
- Ne pas être en mesure de lire et/ou comprendre des notices de médicaments
- Ne pas savoir faire une liste de course
- Ne pas pouvoir lire l'heure
- Etc.

Quels sont les moyens pour y remédier ?

Une fois détectée, il s'agit de réaliser le positionnement de la personne. Cette démarche vise à travailler sur les acquis, les besoins, les difficultés et de les mettre en parallèle avec les savoirs.

Elle tend à donner une vision toujours positive des acquis, créer une motivation afin d'aider l'individu à aller au-delà.

Cette démarche passe ensuite par une étape de formation, c'est-à-dire de réapprentissage et de réappropriation des savoirs de base.

L'outil informatique s'est révélé très utile à ce niveau là, par son aspect ludique et agréable, et pour créer une rupture avec les méthodes classiques d'apprentissage scolaire, qui ont souvent mis ces personnes en échec.

Quels intérêts pour l'entreprise de détecter et d'accompagner un salarié en situation d'illettrisme?

La lutte contre l'illettrisme n'est pas seulement du ressort des pouvoirs publics. Elle est aussi celui de l'entreprise qui a de multiples intérêts à s'y engager :

- Améliorer l'image de son entreprise vis-à-vis de la clientèle
- Améliorer la sécurité de son personnel

- Diminuer le stress de ceux qui craignent de ne pas comprendre ou d'oublier les consignes orales
- Améliorer le climat social : se rapprocher de ses salariés, les motiver ou remotiver, faire gagner du temps au(x) chef(s) d'équipe, etc.
- Etc.

Quels organismes pour accompagner?

De nombreuses structures se sont engagées dans la lutte contre l'illettrisme et peuvent accompagner les entreprises dans la détection et/ou la formation des salariés. En Région Centre, voici les coordonnées téléphoniques départementales des centres ressources :

CRIA 18/ADPEB 18: 02 48 27 52 05

CRIA 28: 02 37 36 06 19

CRIA 36/ADPEB36: 09 61 60 48 00

AFFIC / CRIA 37: 02 47 47 12 87

CRIA 41: 02 54 43 40 84

CRIA 45: 02 38 63 77 22

Quels sont les effets concrets des actions de formation ?

Dans l'entreprise, la formation du personnel en situation d'illettrisme a déjà montré des effets concrets :

- Consignes mieux respectées
- Documents de contrôle réutilisés
- Compte rendu davantage rédigé
- Notes et notices lues et comprises
- Labels et certification qualité obtenus plus aisément
- Motivation des salariés augmentée avec une image de Soi rehaussée
- Etc.